



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le 17 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2021/27 -

Date de la convocation municipale : 10 septembre 2021

OBJET :

Décision Modificative n° 2
portant sur prévisions
budgétaires 2021

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Sophie KERNEN -
Véronique LEFUR - Natacha GRISONI - Virginie BOCCA & MM. Alain BROUSSE
- Alain GRANDGIRARD - Stéphane LUCIBELLO - Christian DENANS - Olivier
BEDUS - Thierry MOPIN - Jean de PALEVILLE - André BERTERO.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires 2021.

En effet, une observation du Bureau des Finances Locales et de l'Intercommunalité en Préfecture des Bouches-du-Rhône, rappelle comme suit : « L'instruction budgétaire et comptable M14 précise dans son Tome 2, titre 3, chapitre 3, paragraphe 1.3.1, qu'au stade de la prévision budgétaire, seul le montant prévu du prix de cession de l'immobilisation est inscrit en recette de la section d'investissement du budget, chapitre « produits des cessions d'immobilisations » codifié 024 en vote par nature, celui-ci étant un chapitre sans exécution ».

Aussi, au vu des opérations à venir sur le présent exercice, il est proposé d'inscrire une somme de 35 000,00 Euros en section Recettes d'Investissement comme suit :

Chapitre	Article	Montant	Montant	Solde au BP 2021
024 - Produits des cessions d'immobilisations			+35 000,00 €	35 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	1313 - Subventions d'équipement transférées du département	-35 000,00 €		137 470,00 €
TOTAUX		-35 000,00 €	+35 000,00 €	

Par ailleurs, en section Dépenses de Fonctionnement, suite à une régularisation sur consommations d'électricité auprès du Bistrot d'Aurons, il est proposé d'inscrire une somme de 4 000 Euros comme suit :

Chapitre	Article	Montant	Montant	Solde au BP 2021
67 - Charges Exceptionnelles	6718 - Autres charges exceptionnelles		+4 000,00 €	4 115,00 €
011 - Charges à caractère général	61558 - Entretien autres biens mobiliers	-4 000,00 €		852,04 €
TOTAUX		-4 000,00 €	+4 000,00 €	